

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au Master
- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury d'examen du Master Droit de l'immobilier, pour l'année universitaire 2024/2025, est composé comme suit :

Semestres 7 et 8 - Parcours Droit du patrimoine et des activités immobilières et délivrance de la Maîtrise

<u>Présidente du jury</u>	DAOULAS-HERVÉ Hélène	MCF
<u>Membres titulaires</u>	LE MENN Julien	Intervenant extérieur
	LEOST Raymond	MCF
<u>Membres suppléants</u>	DARMOIS Basile	MCF
	NICOLAS Martial	MCF

Semestres 9 et 10 - Parcours Droit du patrimoine et des activités immobilières et délivrance du Master

<u>Présidente du jury</u>	DAOULAS-HERVÉ Hélène	MCF
<u>Membres</u>	LE MENN Julien	Intervenant extérieur
	LEOST Raymond	MCF

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 30 octobre 2024
Pour Le Président de l'Université,
P/d La Vice-Présidente formation en charge de la CFVU



Hélène COUTHON